



RAPPORT D'ACTIVITE

2024

SAEI



Introduction

Si le service SAEI a débuté par la prise en charge individuelle d'un jeune, rapidement s'est imposée la nécessité d'envisager de nouvelles prises en charge dans ce dispositif, concernant des jeunes pour lesquels nous avons pu rencontrer les mêmes difficultés sur les dispositifs habituels ou lorsque nous n'avons pu trouver de relais adapté auprès des établissements et services existants, a vu le jour. Progressivement à partir des mois de juillet et août 2019, l'activité du service a progressé pour arriver en 2024 à presque 35 jeunes pris en charge.

Les jeunes accueillis présentent des fragilités sociales, somatiques et psychiques, voire psychiatriques. Leur situation se caractérise le plus souvent par un état d'insécurité global, un sentiment d'ennui, une intolérance à la frustration, une conduite affective et/ou sociale instable, parfois même autodestructrice, une tendance aux passages à l'acte comme mode de résolution des conflits. Ils peuvent, par ailleurs, rencontrer des difficultés d'ordre judiciaire, un handicap physique et/ou psychique. Le plus souvent, et c'est une caractéristique majeure, ils sont en ruptures multiples avec leur environnement (scolaire, social, etc.). La finalité du service est de pouvoir accueillir, héberger, protéger et accompagner vers l'autonomie chacun de ces jeunes âgés de 15 à 21 ans et au-delà, aux comportements qui produisent de la rupture avec son environnement et, notamment, avec le service qui le prend en charge jusqu'alors et qui ne parvient plus à comprendre et/ou à identifier/mobiliser les ressources nécessaires pour répondre à ses besoins. Cette finalité et l'inconditionnalité de notre capacité d'accueil reposent sur une réactivité d'intervention, la mobilisation des acteurs et services pertinents et la mise en place d'actions sur-mesure adaptées à chaque jeune et à chaque situation vécue par ces jeunes ; cette clinique éducative est le marqueur singulier du service SAEI.

L'année 2024 est à la fois marquée par de nouveaux épisodes de passage à l'acte violents au sein service et par une multiplicité des sollicitations de soins psychiques, dans un contexte de santé mentale fragile chez le public pris en charge (faits délictueux, consommations et augmentation de la dangerosité des produits consommés, épisodes de crises psychiques, jeunes en errance), mais aussi par une meilleure contenance au travers d'une équipe plus conséquente et plus solide.

Table des matières

I.	Présentation du service dans le pôle	Erreur ! Signet non défini.
a.	Le pôle Protection de l'Enfance	Erreur ! Signet non défini.
b.	Le service	Erreur ! Signet non défini.
c.	Objectifs du service.....	Erreur ! Signet non défini.
b.	Critères d'admission	Erreur ! Signet non défini.
II.	Modalités d'intervention	Erreur ! Signet non défini.
a.	La clinique éducative du SAEI.....	Erreur ! Signet non défini.
b.	Proximité et intensivité	Erreur ! Signet non défini.
c.	Pluridisciplinarité et co-référence.....	Erreur ! Signet non défini.
d.	Intervention sur-mesure.....	Erreur ! Signet non défini.
e.	Temporalité définie	Erreur ! Signet non défini.
III.	Contexte 2024.....	Erreur ! Signet non défini.
a.	Moyens humains.....	Erreur ! Signet non défini.
b.	Problématique de locaux et incidence sur l'activité.....	Erreur ! Signet non défini.
c.	Structuration du service.....	Erreur ! Signet non défini.
d.	Activité du service.....	Erreur ! Signet non défini.
e.	Evaluation de l'action.....	Erreur ! Signet non défini.
IV.	Perspective 2025	Erreur ! Signet non défini.
	ANNEXES.....	Erreur ! Signet non défini.

I. Présentation du service dans le pôle

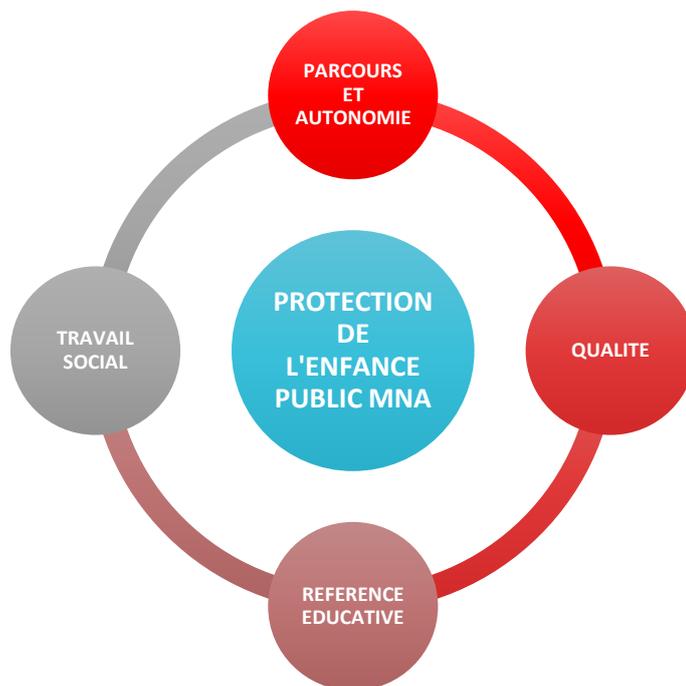
a. Le pôle Protection de l'Enfance

Le pôle protection de l'enfance a connu, en quelques années, une croissance importante, dans un contexte de forte poussée migratoire, d'évolution des arrivées (naturelles, puis via la péréquation nationale), de l'augmentation du nombre de jugements en assistance éducative de jeunes identifiés majeurs lors de l'évaluation par nos services.

Après cette très forte évolution, gérée sur un modèle de traitement des flux d'urgence sociale, le système se stabilise.

Ce recentrage du projet et de l'activité des services et établissements doit reposer sur plusieurs principes fondamentaux :

- Passer d'une organisation urgence sociale à une prise en charge protection de l'enfance ;
- Une logique de prise en charge dans un parcours et orientée vers l'autonomie du jeune ;
- Une stratégie de référence éducative favorisant l'évolution du jeune en termes d'autonomie ;
- L'amélioration de la qualité dans notre intervention et des prises en charge des jeunes ;
- Le travail social au cœur de notre organisation et de nos interventions.



b. Le service

Le SAEI est un service éducatif du pôle protection de l'enfance, initialement élaboré pour faire face à la prise en charge particulièrement complexe d'un jeune, co-construit avec le CD 44 et qui, par la succession des prises en charges complexes, s'est progressivement institutionnalisé.

c. Objectifs du service

Les jeunes accueillis présentent des fragilités sociales, somatiques et psychiques, voire psychiatriques. Leur situation se caractérise le plus souvent par un état d'insécurité global, un sentiment d'ennui, une intolérance à la frustration, une conduite affective et/ou sociale instable, parfois même autodestructrice, une tendance aux passages à l'acte comme mode de résolution des conflits. Ils peuvent, par ailleurs, rencontrer des difficultés d'ordre judiciaire, un handicap physique et/ou psychique. Le plus souvent, ils sont en ruptures multiples avec leur environnement (scolaire, social, etc.).

La finalité du service est de pouvoir accueillir, héberger, protéger et accompagner vers l'autonomie chacun de ces jeunes âgés de 15 à 21 ans et au-delà, aux comportements qui produisent de la rupture avec son environnement et, notamment, avec le service qui le prend en charge jusqu'alors et qui ne parvient plus à comprendre et/ou à identifier/mobiliser les ressources nécessaires pour répondre à ses besoins.

Cette finalité repose sur une réactivité d'intervention, la mobilisation des acteurs et services pertinents et la mise en place d'actions sur-mesure adaptées à chaque jeune et à chaque situation vécue par ces jeunes. Cette clinique éducative est, pour le SAEI, le marqueur singulier du service tel que l'équipe le façonne, avec pour objectifs de :

- **Trouver de l'apaisement dans une relation de proximité** : La première phase de la rencontre, orientée vers la création du lien entre le référent éducatif et le jeune, sans autre enjeu majeur, est rendue possible grâce à la présence soutenue des professionnels. Elle permet une rassurance pour le jeune ce qui a pour effet d'apaiser leur comportement et nous amène à pouvoir les aider à accepter un accompagnement éducatif et global, qu'il pouvait refuser auparavant.
- **Envisager un nouveau départ pour renouer avec des possibles** : L'accueil d'un jeune au SAEI est souvent travaillé comme un nouveau départ pour le jeune : « il s'est passé ce qui s'est passé ; tu peux recommencer, différemment ». Ce nouveau départ permet au jeune, dans un premier temps, de ne pas avoir à rendre compte de ce qu'il a pu faire auparavant ; cela lui donne la possibilité de changer de regard sur lui-même et de permettre un changement de regard sur lui de la part de son environnement. Ce changement de perspective doit être investi pour casser une spirale d'échec dans laquelle pouvait être le jeune et retrouver le chemin de la réussite, des petits pas vers un ailleurs plus favorable.

- **Permettre une poursuite du parcours sans rupture** : l'enjeu entre trois temps de la vie du jeune (des difficultés qui créent de la rupture dans la relation éducative ; le SAEI qui doit renouer le lien avec le jeune et apaiser son comportement ; un accueil dans un service éducatif) est de garantir que ces changements de direction ne constituent pas une rupture dans la vie du jeune.

d. Critères d'admission

La mise en place de l'intervention du SAEI fait l'objet de temps d'échange préalables avec les équipes d'origines des jeunes accompagnés. Ces temps de concertation permettent de percevoir le rôle que le service peut jouer en complément ou en relai de celui d'où il vient. Ces échanges apparaissent nécessaires à l'évaluation des besoins spécifiques du jeune à intégrer, aux fins d'adapter le dispositif et les modalités d'intervention de l'équipe.

Souvent, la sollicitation d'une intervention de la part du SAEI permet une prise de recul sur la situation, d'en analyser les problématiques et d'élaborer des propositions d'évolution de la prise en charge dans le service d'origine au moment où le SAEI est sollicité. L'intervention du SAEI n'est, alors, pas systématique et intervient en cas de besoin repéré d'une intensification de la prise en charge ou d'un besoin de relais de l'équipe d'origine, sur la base des critères suivants :

- Moments de crise (actes de violence, décompensation, conséquences de comportements addictifs) générant une impossibilité à maintenir le jeune dans sa prise en charge actuelle ;
- Comportements posant la question de l'équilibre psychique et générant de la mise en danger pour le jeune et/ou pour les autres ;
- Rupture de la relation entre le jeune et l'équipe ou avec son entourage ;
- Jeunes en errance.

Une orientation vers le SAEI peut être actée après que les autres services du pôle aient été envisagés.

II. Modalités d'intervention

a. La clinique éducative du SAEI

Le travail éducatif du SAEI, qui en rend spécifique l'intervention, consiste en une approche de clinique éducative, d'expérimentation et de mise en situation du jeune pour favoriser l'observation, l'identification des compétences existantes, les ressources dont il dispose, les appuis dont il a besoin. Sur la base de cette approche de mise en situation permanente, le service adapte son intervention et les moyens mobilisés pour le jeune.

b. Proximité et intensivité

La capacité d'agir du service repose sur une possible intensivité d'accompagnement, une proximité entre le jeune et son éducateur référent et l'équipe. La présence éducative est fréquente et régulière auprès des jeunes, qui sont en contact quotidien avec leur éducateur référent ; ils peuvent être rencontrés plusieurs fois par semaine, en fonction des besoins de chacun.

Cette intensivité est un des marqueurs de l'activité du service, par contraste avec la possibilité de voir les jeunes suivis. Cette disponibilité permet de coller à l'actualité du jeune et d'adapter, en continu, l'intervention du référent éducatif et de l'équipe à ses côtés.

c. Pluridisciplinarité et co-référence

Le suivi des jeunes doit, pour un référent éducatif, trouver ressource dans l'équipe à laquelle il appartient ; cette équipe doit nourrir sa réflexion et, surtout, lui permettre de solliciter les appuis dont le jeune a besoin, en permanence. A cette fin, l'équipe doit pouvoir proposer un regard disciplinaire : le regard et l'analyse des travailleurs sociaux doit être articulé avec celui d'un(e) psychologue ; d'autres professionnels du pôle protection de l'enfance, ou au-delà, peuvent être sollicités pour enrichir la réflexion et le choix des interventions.

Pour que la réflexion en équipe soit la plus riche, il est nécessaire que les travailleurs sociaux connaissent tous les jeunes accompagnés ; ils doivent également, en relai du référent éducatif et aux fins d'une intensivité d'accompagnement, être en mesure d'intervenir de manière adaptée auprès du jeune.

Pour cela, le service privilégie le principe d'une co-référence pour tous les jeunes accueillis (sauf ceux pour qui cela s'avèrerait préjudiciable) : si chaque jeune a un référent éducatif propre, un référent secondaire est systématiquement nommé et le jeune peut aussi mobiliser et avoir un lien avec les autres professionnels du SAEI. La dynamique du travail en équipe est enrichie dans cette logique.

d. Intervention sur-mesure

Les modalités d'intervention concrètes de l'équipe prennent une forme définie à chaque sollicitation, sur la base d'une évaluation de la situation des jeunes et les besoins de l'équipe qui demande à orienter un jeune vers le SAEI. Cette capacité d'intervention peut prendre, notamment, les formes suivantes :

- Appui, conseil : aide à la décision et à l'intervention d'un professionnel auprès du jeune dont l'orientation vers le SAEI est envisagée ;
- Acquisition de compétences, accompagnement de l'équipe : soutenir l'équipe et lui proposer un éclairage sur les besoins du jeune et des modalités possibles d'intervention à envisager ;
- Co-intervention par prise en charge dérogatoire : un professionnel du SAEI et le référent éducatif du service où est accueilli le jeune articulent leur intervention, pour favoriser les transitions, privilégier le lien existant, éviter les effets de rupture ; le jeune reste accueilli dans le service qui le prend en charge. Ce principe de co-intervention est décidé via une commission situations complexes du Service Protection de l'Enfance ;
- Accompagnement avec prise en charge directe : héberger les jeunes dans des logements adaptés à leurs situations, besoins, difficultés et organiser la continuité de la prise en charge quotidienne.

e. Temporalité définie

Pour que le service ne soit pas embolisé par les demandes d'accompagnement, la prise en charge des jeunes accompagnés par le SAEI doit être, nécessairement, inscrite dans une temporalité définie, liée aux besoins du jeune. Comme pour les autres services, les jeunes accompagnés doivent l'être pour accéder à l'autonomie et favoriser leur régularisation. Le service intervenant de manière subsidiaire, le principe d'une réorientation du jeune, selon ses possibilités, doit être posé d'emblée, dès le début de la prise en charge.

Sans interdire la possibilité du lien entre le référent éducatif et le jeune et sans logique de durée prédéfinie de la prise en charge, le service prévoit que le jeune, quand il sera prêt, devra être accompagné par un autre service, qui ne disposera pas des moyens intenses et spécifiques du SAEI mais qui saura accompagner le jeune vers l'autonomie qu'il vise.

III. Contexte 2024

a. Moyens humains

L'équipe est composée de la manière suivante, en 2024 : 7 ETP d'éducateurs spécialisés, 1 ETP de psychologue, 1 ETP d'infirmier.e et 1 ETP de chef de service.

Le service a disposé de l'appui des services support de l'association, et de ceux du pôle (MORINGA, notamment). L'intégration d'un poste IDE s'est construit sur la fin de l'année 2024, en lien avec la transformation de l'offre santé sur le pôle.

b. Une problématique de locaux et les incidences sur l'activité

Après avoir connu une période de partage de locaux avec le service MORINGA en 2023 et 2024, le SAEI a pleinement investi ses locaux sur le dernier trimestre 2024, toujours en lien avec la transformation de l'offre santé sur le pôle. Le plein investissement des locaux a eu un impact très positif sur la dynamique de l'équipe.

c. Structuration du service

Cette année 2024, le service a recruté Mme CHESNEAU Athalina et Mr POUBANGUI Cyprien, référents éducatifs, en lien avec l'augmentation du nombre de mesures sur le SAEI. En parallèle, l'augmentation du temps de travail alloué au poste de psychologue a permis d'en engager le recrutement sur la fin 2024.

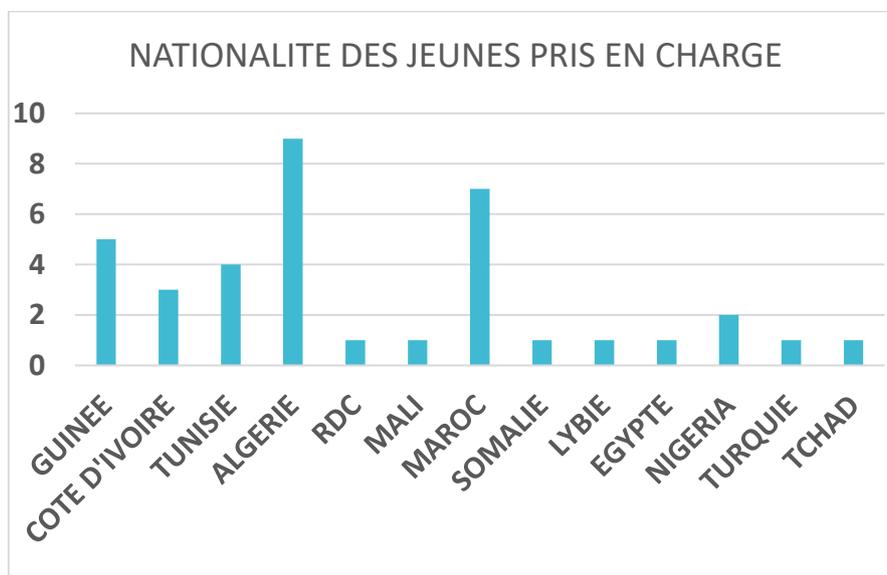
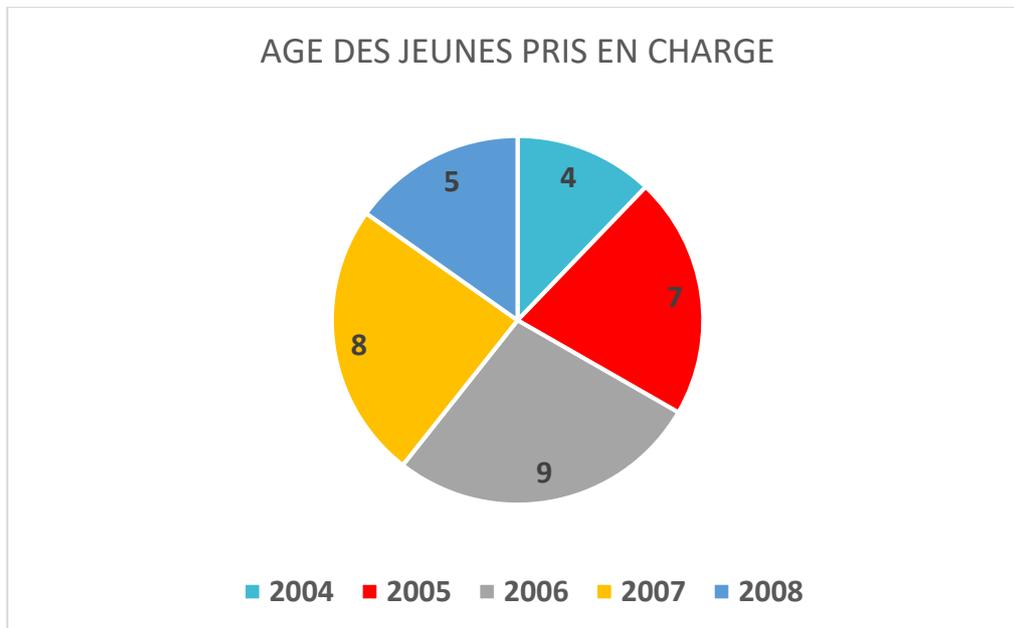
La responsabilité du service a été poursuivie par Charlotte SENE. Cette dernière quittera l'association début 2025 en lien avec un nouveau projet personnel.

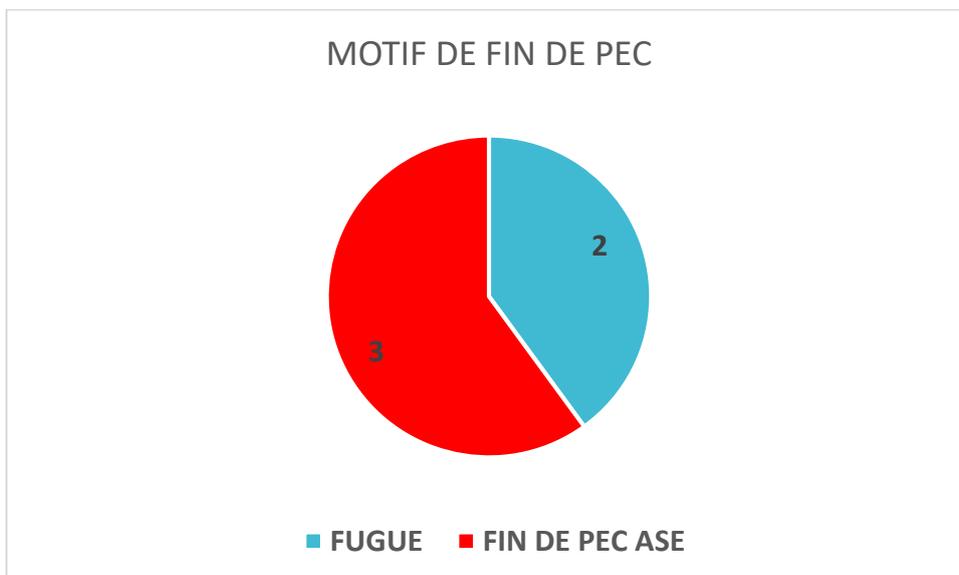
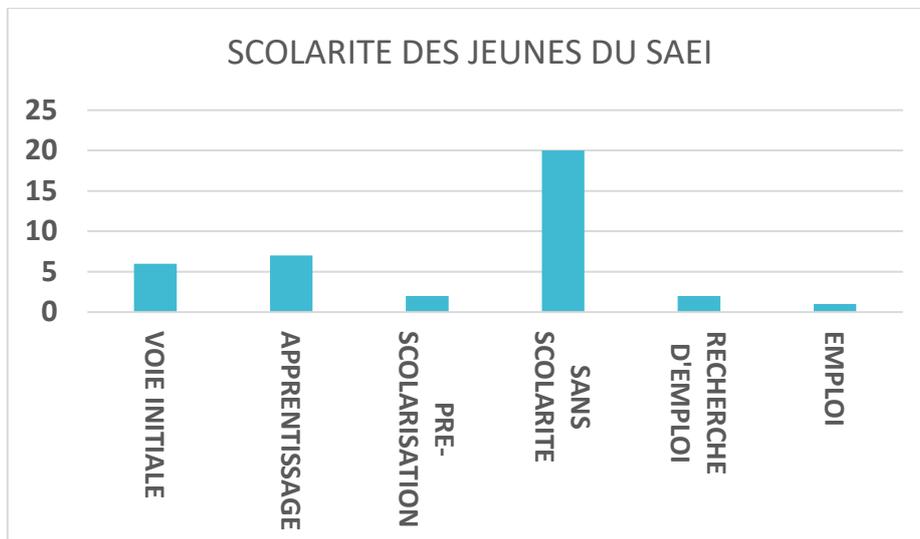
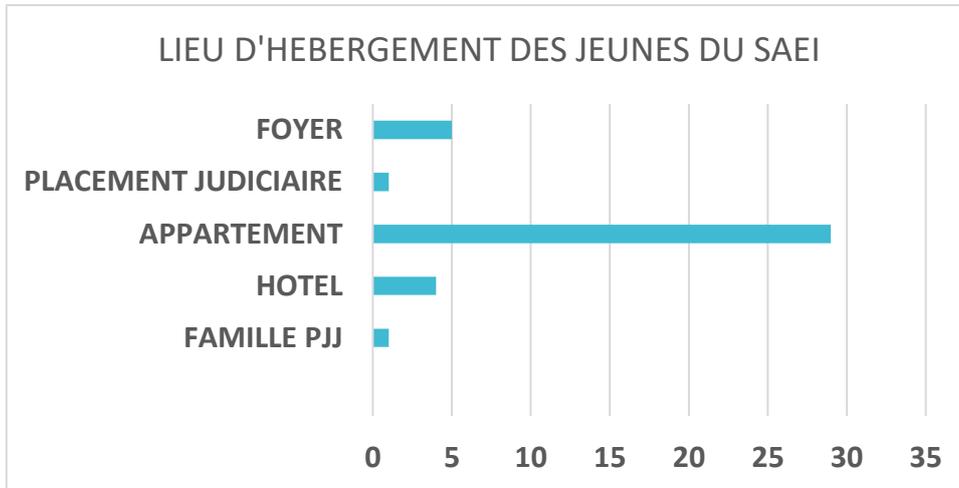
Pour poursuivre les évolutions attendues dans le cadre du nouveau CPOM liant le Conseil Départemental 44 et l'association Saint Benoit Labre, les travaux de structuration du service ont été poursuivis en 2024 :

- la composition de l'équipe dans un contexte d'agrandissement ;
- la place de l'infirmière sur le service ;
- la pratique de la pluridisciplinarité au sein du service.

d. Activité du service

Caractéristiques des jeunes pris en charge :





e. Evaluation de l'action

Le SAEI a été créé afin de prendre en charge un public en s'adaptant à ses spécificités, ses besoins propres, sans chercher à l'intégrer dans un dispositif au fonctionnement institutionnalisé, normé, auquel le jeune aurait, lui, à s'adapter.

Nous avons pu refaire le constat en 2024 que les modalités habituelles de prise en charge de ces jeunes dans les services existant ne correspondent pas toujours à leurs besoins : impossibilité pour une équipe de voir quotidiennement et d'accompagner éducativement un jeune fragile psychologiquement (suivi psychiatrique et traitement) ; retour d'hospitalisation en service psychiatrique de jeunes en cours de stabilisation voire, parfois, encore dans des phases aiguës ; jeune homme dont le comportement inadapté rend nécessaire une disponibilité importante d'un travailleur social au quotidien ; etc.

Le travail éducatif du SAEI, qui en rend spécifique l'intervention, consiste en une approche de clinique éducative, d'expérimentation et de mise en situations du jeune pour favoriser l'observation, l'identification des compétences existantes, les ressources dont il dispose, les appuis dont il a besoin. Sur la base de cette approche de mise en situation permanente, nous cherchons à adapter notre intervention et les moyens mobilisés pour le jeune.

Par ailleurs, si un accompagnement psychologique s'avère nécessaire pour chacun de ces jeunes, l'adhésion au soin psychique reste complexe en 2024 et a nécessité un travail d'aller-vers conséquent de la part de l'équipe et de la psychologue pour favoriser une acceptation progressive.

Le projet du SAEI se base sur une réelle réactivité et adaptabilité de nos interventions auprès des jeunes. Les profils des jeunes pris en charge, souvent en limite de rupture de lien avec l'institution, nous demandent de construire notre accompagnement dans une dynamique d'aller vers et dans l'objectif de créer du lien propice au développement de l'action éducative. L'individualisation du suivi permet une forme de souplesse à notre accompagnement qu'il est moins facile d'intégrer dans un cadre d'accompagnement collectif, souvent plus formel. Cette souplesse permet de recevoir les comportements déviants des jeunes tout en poursuivant le travail éducatif au-delà des actes posés. Les différents passages à l'acte sont repris, travaillés dans une dynamique de continuité de l'accompagnement, sans jugement et en adaptant la prise en charge. Le SAEI a pu être confronté, de nouveau en 2024, aux limites de certaines de ses interventions conçues en renfort d'un service éducatif : la confrontation d'un cadre d'accompagnement collectif avec une dynamique de « pas de côtés » pratiquée par le SAEI a freiné un certain nombre des interventions du service.

Le service SAEI, du fait de son intervention auprès de jeunes en situation de grandes fragilités, accorde une attention particulière au développement des relations et des échanges avec les différents acteurs engagés dans les situations des jeunes accompagnés, tant en intra associatif (infirmiers, psychologue, autres services...) qu'auprès des partenaires extérieurs (PJJ, équipes médicales et services de psychiatrie, conseil départemental, établissement scolaires...).

En 2024, le service a poursuivi ses échanges réguliers avec l'ensemble de ces acteurs afin d'assurer une répartition des rôles et des tâches la plus efficace possible auprès du jeune. Du fait de notre présence soutenue auprès des jeunes et de notre disponibilité, nous continuons d'observer que le service tend à assurer un rôle pivot entre les différents interlocuteurs engagés dans le suivi de ces situations complexes.

De plus, le service cherche à s'appuyer sur ces relations régulières avec les différents services pour favoriser la construction de modalités de travail commune dans des dynamiques partenariales. Nous avons, à ce titre, poursuivi en 2024 la construction et l'élaboration d'un travail en complémentarité avec le STEMO.

L'année 2024 restera marquée par un contexte de situations sanitaires et psychologiques dégradées chez les jeunes accueillis. La complexité des situations prises en charge fait partie du cœur de métier du SAEI, et cette année, du fait d'une structure plus contenante du service, les passages à l'acte au sein des locaux ont moins mis en difficulté l'équipe, habituée et forte de sa capacité à maintenir un lien d'apaisement et de confiance.

Le service a poursuivi des expérimentations éducatives à visée d'une restauration de la dynamique de vie chez les jeunes et d'une restauration de l'estime de soi via des propositions de jardinage réguliers et d'ateliers boxe au sein du service.

IV. Perspectives 2025

La prise en charge des jeunes, pour demeurer agile et adaptable, doit être le moins possible contrainte par son fonctionnement, ses modalités même de structuration. Cependant, les jeunes pris en charge doivent percevoir que leur accompagnement se fait dans un cadre défini, dans lequel le référent éducatif s'inscrit. Depuis que le service SAEI s'est vu reconnaître en tant que service à part entière à la fin de l'année 2022, celui-ci poursuit son travail de structuration, pour permettre un cadre de prise en charge plus solide, plus contenant :

- Construction du travail pluridisciplinaire sur le service ;
- Usage et appui des autres outils de la loi 2002-2 sur le service (poursuite des instances de participation des jeunes) ;
- Construction partenariale plus formalisée ;
- Montage de projets collectifs (activités de valorisation de l'estime de soi, projet de voyage en bateau).

Si le maintien d'une équipe de taille humaine est soutenu, les besoins forts d'accompagnement en santé et d'intervention dans les hébergements des jeunes amènent le service à travailler à la structuration des moyens humains supplémentaires en matière de santé (poste infirmier) et d'accompagnement dans le logement (réfèrent logement) en 2025.